



Déclaration SNES-FSU : CAPA HORS CLASSE 18 MAI 2017

Accéder à la hors classe des certifiés et à son indice terminal avant son départ à la retraite est aujourd'hui une réalité pour la quasi totalité des professeurs certifiés de l'académie de Limoges. Nous nous en félicitons. C'est à mettre à l'actif de l'engagement des élus du SNES-FSU qui, depuis la création de la hors classe en 1989, ont tout fait pour qu'il en soit ainsi en agissant sur deux paramètres. D'une part en plaidant fortement pour instaurer un barème rendant prépondérant le poids de l'ancienneté et minorant celui du « mérite », d'autre part en faisant entendre la nécessité d'une revalorisation de nos professions ce qui a conduit les ministres successifs à augmenter les contingents d'accès à la hors classe. La hors classe est ainsi devenue, dans notre académie, un débouché de carrière pour tous les certifiés sans barrage d'accès.

Dans le cadre du nouveau déroulement de carrières acté dans le Protocole Parcours Carrières Rémunérations, nous serons particulièrement attentifs à ce qu'il en soit de même et sommes en attente des circulaires qui devraient paraître dans les tous prochains jours. La logique qui prévaut pour la hors classe actuellement doit être reconduite, des engagements forts du ministère ont été pris en ce sens, ils doivent être tenus. Cette même logique doit aussi être étendue à la classe exceptionnelle qui, si elle ouvre sur une revalorisation indiciaire conséquente, doit voir ses modalités d'accès élargies à tous, ce qui est loin d'être le cas dans sa définition actuelle. C'est l'objectif syndical que nous nous fixons.

Par ailleurs, toute remise en cause des modalités de calcul du montant de la pension, actuellement basées sur l'indice détenu pendant les 6 derniers mois, conduirait à une diminution brutale des gains induits par les promotions de grade en fin de carrière, nous serons là encore particulièrement offensifs pour contrer toute perspective de régression : c'est ce à quoi conduirait inéluctablement l'alignement du régime de retraite de la Fonction Publique sur le régime général, ou l'instauration d'un système par points en remplacement de la retraite par répartition.

Sur les questions éducatives le SNES-FSU continuera à faire entendre auprès du nouveau ministre ses exigences pour améliorer et démocratiser le Service Public d'Education. Faire accéder l'ensemble des jeunes à un haut niveau de qualification propre à leur permettre de réussir leur vie personnelle, citoyenne et professionnelle est en effet une nécessité pour sortir de la crise multiforme que nous connaissons. Le Snes-FSU continuera aussi à faire la démonstration que ce n'est pas de davantage d'autonomie dont les établissements et les personnels ont besoin mais de moyens et de garanties renforcés et définis nationalement.

Les orientations portées par les principaux Ministres nommés hier ne laissent malheureusement aucun doute sur le cap souhaité par le Président Macron. La nomination de Jean Miche Blanquer au ministère de l'Education Nationale est un mauvais signal parce que son nom est associé à la politique éducative désastreuse du quinquennat Sarkozy et parce que les orientations libérales qui sont les siennes sont à l'opposé de nos attentes et des nécessités pour le système éducatif et ses personnels. Tout cela nous inquiète fortement mais ne fait que renforcer notre détermination à nous faire entendre.